

## ACNOA

# LA COMMISSION MEDICALE ET ANTIDOPAGE DYNAMISE SES ACTIONS



Elle s'est réunie en visioconférence le 2 Juillet 2020 et a duré plus de deux heures.

Le Docteur **Patrick Coker**,

président de la commission médicale et antidopage de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique, ACNOA, a présidé



*Docteur Patrick Coker, président de la commission médicale et antidopage de l'ACNOA*

les travaux. La cérémonie protocolaire qui a précédé les échanges dans le fond a connu la participation du Président de l'ACNOA, Mustapha Berraf. Ce dernier a, dans son propos introductif, félicité tout le personnel médical impliqué dans la médecine du sport en ces mots « ce sont des héros qui méritent nos hommages et notre respect ». Il ajoute, au sujet de la confiance que les instances dirigeantes de l'ACNOA vouent à la commission médicale et

antidopage, que « **ensemble nous arriverons à surmonter tous les obstacles** ».

Mustapha Berraf a indiqué par ailleurs que le comité exécutif de l'ACNOA va tout mettre à la disposition de la commission pour la prise en charge des athlètes. Il a demandé à la commission d'orienter ses efforts dans la lutte antidopage qui est un véritable fléau et Mustapha Berraf a conclu en disant « **Nous comptons sur**



***vous pour votre d'efficacité et votre grande expérience*** ». Nous avons le devoir et l'obligation de veiller à ce que le sport africain soit un sport propre conforme à nos valeurs ancestrales.

L'ouverture a été aussi marquée par la présence et la contribution du trésorier général de l'ACNOA, Habu Gumel au cours de la séance protocolaire réservée aux propos liminaires qui a remercié les membres de la commission pour leur présence à cette importante réunion.

Le Dr Patrick Coker a remercié le président de l'ACNOA pour cette « ***séance importante*** » et a apprécié « ***la technologie utilisée pour cette réunion*** ». C'est sur ces entrefaites que le cérémonial d'ouverture a permis de dérouler l'ordre du jour qui a prévu la présentation des membres de la commission au nombre de 4 au total de définir le but de la réunion, présenter le mandat de la commission à travers les termes de référence, en cinquième point discuter du plan médical qui a pour principaux leviers les politiques et déclarations de position, les ressources médicales et le

soutien aux comités nationaux olympiques. Le calendrier des réunions était également inscrit parmi les questions en discussion.

La réunion s'est achevée par des résolutions importantes qui ont été adoptées à la grande majorité des participants au terme d'intenses travaux. Il s'agit de 10 résolutions qui engagent désormais la commission médicale et antidopage dans un processus de renforcement de son efficacité et de son dynamisme. Le mandat de la commission a été également clarifié grâce aux termes de références qui orientent le travail de la commission qui « ***fera des recommandations qui seront présentées au comité Exécutif de l'ACNOA par le président*** » et « ***le comité Exécutif de l'ACNOA ratifiera les recommandations en tant que décisions de mise en œuvre*** ». La réunion a été conclue par le Dr Patrick Coker qui s'est dit satisfait de son déroulement dans la convivialité Olympique.



## TERMES DE REFERENCE

### Nom

Le nom de la Commission est ainsi libellé : Commission médicale et antidopage de l'ACNOA.

### Fonction Principale

- ✓ Conseiller le Comité Exécutif de l'ACNOA sur les questions médicales et antidopage ;
- ✓ Coordonner les services médicaux et antidopage pour l'ACNOA

### Responsabilités

Les responsabilités de la Commission sont, entre autres :

- ✓ Proposer des directives politiques et un plan de mise en œuvre à l'ACNOA sur les questions médicales et antidopage au profit de tous les CNO et des membres du mouvement olympique et sportif africain ;
- ✓ Développer des directives médicales et antidopage pour les Jeux Africains, Jeux de la Jeunesse Africaine, jeux de la plage Africaine et d'autres événements requis par l'ACNOA ;
- ✓ Superviser les services médicaux et antidopage aux Jeux Africains, Jeux de la jeunesse Africaine, Jeux de la plage Africaine et à d'autres événements qui seront dirigés par

l'ACNOA ;

- ✓ Créer un réseau du personnel médical et antidopage au sein des CNO et des principales parties prenantes par tout le continent Africain et au-delà ;
- ✓ Mener des recherches pertinentes qui amélioreront les connaissances et la prestation de services du personnel médical au sein des CNO et d'autres intervenants ;
- ✓ Faciliter la formation du personnel médical des CNO, des athlètes et de leur entourage ;
- ✓ Mettre en œuvre les directives pertinentes du CIO et l'AMA sur les questions médicales et antidopage au sein de l'ACNOA et guider les CNO.

### Structure

- ✓ La Commission médicale et antidopage est composée de cinq (05) membres ;
- ✓ Les membres sont issue du personnel médical et du personnel ayant une expertise en matière médicale et antidopage telle qu'identifiée par l'ACNOA ;
- ✓ Le Président de la Commission médicale et antidopage est nommé par l'ACNOA.

### Désignation des membres de la Commission

- ✓ Les membres de la Commission sont nommés par leurs CNO ;
- ✓ Les zones sélectionnent les candidatures à proposer à l'ACNOA à partir des candidatures reçues des CNO et envoient un nom à l'ACNOA ;
- ✓ Le Comité Exécutif de l'ACNOA procède à la sélection parmi les candidatures reçues en tenant compte de toutes les zones, contribue à l'avancement des programmes médicaux et antidopage dans les CNO et les zones respectives ;
- ✓ Le Comité Exécutif de l'ACNOA se réserve le droit de choisir d'autres membres du personnel médical et les spécialistes au besoin.

### **Durée du mandat**

- ✓ Les membres de la Commission siègent pour une durée de 4 ans ;
- ✓ Le mandat est lié au mandat du Comité Exécutif de l'ACNOA. En d'autres termes, la Commission sera revue tous les quatre ans après l'élection du nouveau Comité Exécutif de l'ACNOA ;
- ✓ Les membres de la Commission absents à deux réunions au cours de l'année civile ou s'ils ne contribuent pas à l'avancement des activités de la Commission tant au niveau Continental qu'au niveau de la zone ou au niveau du CNO seront suspendus ou révoqués.

- ✓ Toute vacance causée par la révocation d'un membre de la commission est comblée par la liste des candidatures déjà existantes venant des CNO.

### **Réunions de la Commission**

- ✓ Les réunions de la Commission sont présidées par le Président. En l'absence du Président, le Vice-Président préside la réunion ;
- ✓ Le quorum pour la réunion est de 50% + 1. En l'absence de quorum, les résolutions de la réunion seront distribuées à tous les membres pour avis et accord ;
- ✓ L'avis de convocation doit être transmis à tous les membres au moins un mois avant la réunion. Les membres doivent confirmer leur disponibilité dans les 7 jours suivant la réception de l'avis ;
- ✓ Le procès-verbal de la Commission est transmis au moins 14 jours après la réunion.

### **Décisions**

- ✓ La Commission formule des recommandations qui sont présentées au Comité Exécutif de l'ACNOA par le Président ;
- ✓ Le Comité Exécutif de l'ACNOA ratifie les recommandations en tant que décisions de mise en œuvre.

## RESOLUTIONS DE LA REUNION DE LA COMMISSION MEDICALE ET ANTI-DOPAGE DE L'ACNOA

Au cours de sa réunion tenue le 2 juillet 2020, la Commission Médicale et Anti-Dopage de L'ACNOA a remercié le Président et le Comité Exécutif de L'ACNOA pour l'importance qu'ils accordent à la Commission.

Au terme des travaux intenses, la Commission a pris les résolutions ci-après ;

- 1. L'approbation des Termes de Référence.*
- 2. La désignation d'un cinquième (5e) membre au sein de la Commission. Celui-ci devra être de sexe féminin et provenir d'une zone non encore représentée au sein de la Commission.*
- 3. L'examen des politiques médicales en vigueur au sein du CIO et de l'ACNO afin de les adapter au mouvement Olympique et Sportif Africain,*
- 4. L'organisation d'un Séminaire médical de l'ACNOA en ligne regroupant le Comité Exécutif de l'ACNOA, les Commissions et les personnels médicaux des CNO.*
- 5. Le contrôle médical régulier des athlètes au niveau des CNO.*
- 6. L'identification des centres/instituts médicaux spécialisés de référence sur l'ensemble du continent.*
- 7. Tous les athlètes doivent suivre une formation ALPHA en ligne sur la plateforme WADA ADEL.*
- 8. La création d'une plateforme médicale regroupant l'ACNOA, les CNO et autres partenaires médicaux.*
- 9. L'organisation de sessions de formation sur la Médecine du Sport au moins une fois par an, en tenant compte des spécificités linguistiques.*
- 10. L'élaboration d'un Guide pour aider les CNO et les Villes-hôtes des compétitions.*